### ***Pelouses sèches***

Les pelouses sèches bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection réglementaire à plusieurs niveaux en raison de leur grande valeur écologique. Au niveau européen, elles sont inscrites à l'annexe I de la directive Habitats (92/43/CEE), qui liste les habitats d'intérêt communautaire nécessitant une protection particulière. Dans ce cadre, elles font partie intégrante du réseau Natura 2000 (code 6210), qui vise à maintenir ou rétablir ces habitats dans un état de conservation favorable. En France, la protection des pelouses sèches peut également être renforcée par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), qui interdisent ou réglementent certaines activités susceptibles de dégrader ces milieux, telles que l'urbanisation, le retournement agricole ou encore l'abandon de pratiques comme le pâturage.

L'inventaire des pelouses et coteaux secs du département de l'Isère a été réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Isère, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le Conservatoire botanique national alpin, les associations Lo Parvi et Nature Vivante, ainsi que divers territoires tels que les Parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, avec pour objectif de rassembler les données existantes et de les cartographier afin de faciliter l'intégration de ces milieux dans la trame orange lors de la révision du SRCE.

ICI IL Y A LA LISTE DES DES ZONNAGES